

Règlement complet **« Opération MOTUL été 2023 ! »**

Article 1 : Société organisatrice

La société MOTUL au capital de 3.642.000 euros immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bobigny sous le numéro B 572 055 846, dont le siège social est situé 119 Boulevard Félix Faure 93300 Aubervilliers, France, organise du 26/06/2023 [00h01] au 31/07/2023 [23h59] en France métropolitaine une opération de prime à l'achat accompagnée d'un tirage au sort.

Article 2 : Participants

Ce jeu est réservé à toutes personnes physiques majeures résidant en France métropolitaine (Corse comprise), à l'exclusion du personnel de la Société Organisatrice, des personnes ayant participé à la conception du jeu et des personnes assurant sa mise en place, y compris dans les magasins participants à l'opération, ainsi que des membres de leurs familles en ligne directe.

Article 3 : Durée

L'opération « MOTUL Cartes carburants offertes ! » se déroulera du 26 juin 2023 [00h01] au 31 juillet 2023 [23h59].

La Société Organisatrice se réserve le droit d'écourter, de proroger, de reporter, de modifier ou d'annuler le jeu en cas de force majeure ou d'évènements indépendants de sa volonté. En tout état de cause, sa responsabilité ne saurait être engagée et aucune indemnité ne saurait lui être réclamée à ce titre.

Article 4 : Support du jeu

- Le jeu est annoncé via publicités sur les lieux de vente : affiche, leaflet et stop rayon dans les points de vente participants
- Bannières digitales sur les sites des revendeurs
- Sur le site internet <https://offres.motul.com/>

Article 5 : Dotations

L'opération « MOTUL Cartes carburants offertes ! » récompense chaque achat de produits éligibles comme suit :

- Une vidange (effectuée avec de l'huile Motul) = 30€ en carte carburant
- Pour 30€ d'achat de produits de la gamme Mc Care ou 30€ de la gamme additifs Motul éligibles* = 10€ en carte carburant

En fin d'opération un tirage au sort sera effectué (au plus tard le 29/08/2023) sur toutes les participations conformes afin de définir les 10 gagnants des dotations supplémentaires :

- 1 gagnant d'un voyage pour deux personnes d'une valeur commerciale de 2 000€ TTC à valoir dans la rubrique Roadtrip de [Motul.com](https://www.motul.com). La dotation sera matérialisée sous forme de coupon réduction, valable jusqu'au 31/12/2023.
- 1 gagnant d'une location d'une valeur commerciale de 500€ TTC à valoir dans la rubrique Locations de [Motul.com](https://www.motul.com). La dotation sera matérialisée sous forme de coupon de réduction, valable jusqu'au 31/12/2023.
- 8 gagnants de dotations supplémentaires réparties de la façon suivante :
 - 1 sac de voyage & équipement Ogio RIG d'une valeur commerciale de 310€ TTC
 - 1 sac de voyage en cuir d'une valeur commerciale de 249.99€ TTC
 - 1 sac à casque d'une valeur commerciale de 119.99€ TTC
 - 1 sac à dos Ogio REV d'une valeur commerciale de 129.99€ TTC
 - 1 paire de lunettes Motul Rudy Project d'une valeur commerciale de 89.99€ TTC
 - 1 sac à dos de moto étanche d'une valeur commerciale de 79.99€ TTC
 - 1 set de 6 mugs rétro Pin-up d'une valeur commerciale de 54.99€ TTC
 - 1 casquette Motul 300V Replica d'une valeur commerciale de 18.99€ TTC

L'opération est limitée à une seule participation par foyer : même nom, même adresse postale et/ou même email, pendant toute la durée de l'offre.

En cas de force majeure ou si les circonstances l'exigent, la Société Organisatrice s'engage à remplacer la dotation gagnée par une dotation de même nature et de valeur équivalente. Les gagnants seront seuls responsables des conséquences de la possession ou de l'utilisation d'une dotation et s'engagent à ne pas rechercher la responsabilité de la Société Organisatrice à ce titre. Les dotations retournées à la Société Organisatrice pour quelque raison que ce soit ne seront ni réattribuées ni renvoyées et resteront la propriété de la Société Organisatrice. Le gagnant perd alors le bénéfice de sa dotation sans que la responsabilité de la Société Organisatrice ne puisse être engagée.

Article 6 : Modalités de participation - Désignation des gagnants

Pour participer, il suffit de :

1. **Acheter entre le 26/06 et le 31/07/2023** une vidange (effectuée avec de l'huile Motul) ou 30€ d'achat de la gamme Mc Care ou additifs Motul éligibles*,
2. **Se rendre sur le site internet <https://offres.motul.com/>** au plus tard le 14/08/2023,
3. **Compléter, valider le formulaire et télécharger sa preuve d'achat en ligne** pour obtenir sa carte carburant.

Article 7 : Remise des lots

Une fois la conformité du dossier assurée, le participant recevra par voie postale contre signature sa carte carburant ainsi que le code pin nécessaire à son utilisation.

Aucun envoi de carte ne sera effectué entre le 1^{er} aout et le 29 aout 2023.

Article 8 : Utilisation des cartes carburants

La Carte carburant est utilisable sur les réseaux suivants et doit être utilisée avant le 31/12/2023 inclus :

- Stations Shell
- Stations Esso & Esso Express
- Stations Eni (AGIP)
- Stations Bp
- Stations Avia

Passée la date du 31/12/2023 les cartes seront désactivées et ne pourront donner lieu à aucune compensation.

Aucune carte perdue ou volée ne sera remplacée.

Article 9 : Validité de la participation - Vérifications

Le non-respect des conditions de participation entraîne la disqualification et l'annulation de la participation qui ne sera donc pas prise en compte pour l'attribution des dotations.

Ne seront pas prises en considération les participations sans adresse, incomplètes ou reçues après la date limite de participation (la date et l'heure de réception de l'inscription sur le serveur faisant foi).

La Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler les participations de quiconque aurait envoyé plusieurs participations.

Toutes informations inexactes ou mensongères entraînent la disqualification du participant. Les participants autorisent toutes vérifications concernant leur identité et domicile, et pour ce faire, la Société Organisatrice se réserve le droit, ce que tout participant accepte, de demander la communication d'une copie des documents attestant de ces informations.

Article 10 : Fraudes

La Société Organisatrice pourra suspendre ou annuler la participation d'un ou plusieurs joueur(s), en cas de constatation d'un comportement suspect et/ou déloyal qui peut être, sans que cela soit exhaustif : la mise en place d'un système de réponses automatisé, la connexion de plusieurs personnes et de postes informatiques différents à partir du même identifiant – c'est-à-dire du même profil enregistré sur la base de données du jeu, un rythme de gains inhabituels, une tentative de forcer les serveurs des organisateurs, une multiplication des comptes, etc.

La Société Organisatrice est seule décisionnaire de l'exclusion ou de la réintégration des joueurs concernés au regard des informations en sa possession. En cas de sanction ou de réclamation, il

convient aux participants d'apporter la preuve qu'ils ont adopté un comportement conforme au présent règlement. La responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra être engagée à ce titre.

Afin de sauvegarder les mêmes chances à tous les participants au présent jeu, la Société Organisatrice se réserve le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

La Société Organisatrice pourra annuler tout ou partie du jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment en matière informatique.

Par ailleurs, la Société Organisatrice se réserve le droit d'arrêter ou de suspendre le Jeu où pour quelque raison que ce soit, le système informatique attribuerait des dotations non prévues au présent règlement. Dans ces cas les messages ayant informé les participants d'un gain seraient considérés comme nuls et non avenue.

En aucun cas, le nombre de dotations ne pourra excéder celui prévu au présent règlement.

Article 11 : Echange de lots

Les lots offerts ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en argent, ni à leur échange ou remplacement pour quelque cause que ce soit.

Si les circonstances l'exigent, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer les lots par d'autres dotations de valeur équivalente.

Article 12 : Disponibilité du règlement

Les frais de connexion engagés pour la participation au concours sont à la charge du participant. Le règlement est disponible gratuitement sur le site internet : <https://offres.motul.com/>

Article 13 : Responsabilité

La Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents, dommages, sinistres et / ou accidents qui pourraient survenir aux gagnants ou à leurs proches ainsi qu'à tout tiers liés à l'utilisation de leur prix.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable d'aucun incident relatif aux perturbations de réseau, au maniement de l'Internet, en cas de dysfonctionnement du matériel de réception empêchant le bon déroulement du jeu, aux coupures de courant empêchant un internaute de remplir les conditions nécessaires avant la date limite et plus généralement aux risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, à l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et aux risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau.

La Société Organisatrice informe que, compte-tenu des caractéristiques du réseau Internet (comme la libre captation des informations diffusées et la difficulté, voire l'impossibilité de contrôler l'utilisation qui pourrait en être faite par des tiers), elle ne saurait être tenue pour responsable d'une quelconque mauvaise utilisation de ces informations.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable notamment de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit et ce pour quelle que raison que ce soit empêchant le bon déroulement du jeu, de la perte de données, de toute défaillance technique, ou encore de tout dommage direct ou indirect qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion sur le site du jeu.

En outre, sa responsabilité ne pourra en aucun cas être retenue en cas de problème d'enregistrement ou de perte des formulaires d'inscription.

Article 14 : Dépôt et consultation du règlement

A compter de la date de sa mise en place, ce Jeu fait l'objet du présent règlement, déposé auprès de la SCP AIX-JUR'ISTRES (dépositaire du présent règlement), Huissiers de Justice associés à 13100 AIX-EN-PROVENCE et consultable sur le site du jeu.

Des additifs ou des modifications à ce règlement peuvent éventuellement être publiés pendant le jeu. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement et seront déposés auprès de la SCP AIX-JUR'ISTRES.

Il est également consultable sur les pages de jeu du site <https://offres.motul.com/>

Article 15 : Publicité et promotion des gagnants

Les gagnants autorisent la Société organisatrice à citer leurs nom, prénom, coordonnées et à diffuser éventuellement leur photographie à l'occasion de toute campagne publicitaire ou promotionnelle liée au présent jeu, sur tout support, cette possibilité restant subordonnée à l'autorisation expresse des gagnants et sans que les gagnants puissent prétendre à une rémunération ou avantage autre que le lot remporté. Les personnes ne voulant pas que leur nom ou leur image soit diffusé doivent le faire savoir à la société organisatrice par email ou par courrier au moment de leur participation.

Article 16 : Protection des données à caractère personnel

Vous donnez votre consentement au traitement de vos données personnelles par Qwamplify Activation pour le compte de la société MOTUL dans le cadre de la gestion de l'opération promotionnelle uniquement. Ces données seront traitées conformément au règlement général de la protection des données de 2019. Elles seront conservées pendant toute la durée nécessaire à la finalité du traitement + 6 mois. Sauf consentement exprès de votre part, vos données ne seront utilisées que dans le cadre de cette offre. La société MOTUL reste seule responsable et propriétaire du traitement de ce fichier. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations nominatives les concernant, qu'ils peuvent exercer sur simple demande écrite accompagnée de leur pièce d'identité à l'adresse suivante : MOTUL 119, Boulevard Felix Faure BP 94 93303 Aubervilliers.

Article 17 : Questions

Pour toutes questions relatives à l'opération vous pouvez prendre contact avec nos services du lundi au vendredi de 9h à 18h au 0970 805 100 (appel non surtaxé) en renseignant le code suivant 50609.

Article 18 : Contestations

Toute difficulté née ou à naître, liée à l'interprétation du présent jeu ou de son règlement, sera soumise à la Société organisatrice. Ses décisions seront réputées souveraines et sans appel. Aucune contestation ou réclamation ne sera prise en considération après un délai de 1 mois après la clôture du jeu.

Article 19 : Acceptation du règlement

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Fait à Rousset, le 26 Avril 2023

*Produits éligibles :

MC Care	P1 CARBU CLEAN 12X0.400L	3374650253381
MC Care	P1 CARBU CLEAN 12X0.400L	3374650253381
MC Care	P2 BRAKE CLEAN 12X0.400L	3374650239064
MC Care	P2 BRAKE CLEAN 12X0.400L	3374650239064
MC Care	P3 TYRE REPAIR 12X0.300L	3374650239071
MC Care	P4 E.Z. LUBE 12X0.400L	3374650239088
MC Care	P4 E.Z. LUBE 12X0.400L	3374650239088
MC Care	C1 CHAIN CLEAN	3374650238975
MC Care	C1 CHAIN CLEAN	3374650238975
MC Care	C1 CHAIN CLEAN	3374650318028
MC Care	C2 CHAIN LUBE ROAD	3374650238982
MC Care	C2 CHAIN LUBE ROAD	3374650238982
MC Care	C3 CHAIN LUBE OFF ROAD	3374650257471
MC Care	C3 CHAIN LUBE OFF ROAD	3374650238999
MC Care	C3 CHAIN LUBE OFF ROAD	3374650238999
MC Care	C4 CHAIN LUBE FL	3374650257914
MC Care	C4 CHAIN LUBE FL	3374650239002
MC Care	C4 CHAIN LUBE FL	3374650239002
MC Care	C5 CHAIN PASTE 12X0.150L	3374650239019
MC Care	A1 AIR FILTER CLEAN 4X5L	3374650239026
MC Care	A2 AIR FILTER OIL SPRAY 12X0.400L	3374650239033
MC Care	A3 AIR FILTER OIL 6X1L	3374650283586
MC Care	E1 WASH & WAX 12X0.400L	3374650239132
MC Care	E2 MOTO WASH	3374650253404
MC Care	E3 WHEEL CLEAN 12X0.400L	3374650239156
MC Care	E4 PERFECT SEAT 12X0.250L	3374650239163
MC Care	E5 SHINE & GO 12X0.400L	3374650239170
MC Care	E6 CHROME & ALU POLISH 12X0.100L	3374650239187
MC Care	E7 INSECT REMOVER 12X0.400L	3374650239194
MC Care	E8 SCRATCH REMOVER 12X0.100L	3374650239200
MC Care	E9 WASH & WAX SPRAY 12X0.400L	3374650240251

MC Care	E10 SHINE & GO SPRAY 12X0.400L	3374650240268
MC Care	E11 MATTE SURFACE CLEAN 12X0.400L	3374650253374
MC Care	M1 HELMET & VISOR CLEAN 12X0.250L	3374650239095
MC Care	M2 HELMET INTERIOR CLEAN 12X0.250L	3374650253398
MC Care	M3 PERFECT LEATHER 12X0.250L	3374650239118
MC Care	PACK MC CARE M1+M2 X6	3374650299013
MC Care	M4 HANDS CLEAN 12X0.100L	3374650239125
Additifs	ENGINE FLUSH AUTO	3374650324111
Additifs	TRANSMISSION CLEAN 12X0.500L	3374650261829
Additifs	VALVE EXPERT	3374650258041
Additifs	STABILIZER EFS	3374650258058
Additifs	e-FUEL SYSTEM CARE	3374650324982
Additifs	INJECTOR CLEANER GASOLINE	3374650270609
Additifs	INJECTOR CLEANER GASOLINE	3374650326412
Additifs	SYSTEM KEEP CLEAN GASOLINE	3374650270616
Additifs	OCTANE BOOSTER GASOLINE	3374650270623
Additifs	INJECTOR CLEANER DIESEL	3374650270647
Additifs	INJECTOR CLEANER DIESEL	3374650326405
Additifs	SYSTEM KEEP CLEAN DIESEL	3374650270654
Additifs	CETANE BOOSTER DIESEL	3374650270661
Additifs	DPF CLEANER DIESEL	3374650270678
Additifs	DPF CLEANER DIESEL	3374650325712
Additifs	RADIATOR STOP LEAK	3374650270609
Additifs	ENGINE OIL STOP LEAK	3374650276014
Additifs	CAT CONVERTER CLEANER	3374650320328
Additifs	VALVE LIFTER STOP NOISE	3374650323787
Additifs	AIR INTAKE CLEAN GASOLINE MPS 12X0.300L	3374650319780
Additifs	AIR INTAKE CLEAN DIESEL MPS 12X0.300L	3374650319742
Additifs	DPF JET CLEAN MPS 12X1L	3374650319810
Additifs	TOUT EN UN GASOLINE	3374650334745
Additifs	TOUT EN UN DIESEL	3374650334646
Vidange	VIDANGE MOTUL	